

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE L'EURE
ANNÉE 2021

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Eure est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Après une année 2020 marquée par le confinement du printemps et la difficulté d'accès aux services, le rythme des dépôts de dossiers s'inscrit en hausse. Cependant, la tendance constatée depuis plusieurs années se confirme avec une baisse de 9,2 % par rapport à 2019.

Les redépôts, d'un niveau toujours élevé à 51,5 %, sont à rapprocher de la proportion de ceux consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (26,2 % contre 20,5 % en 2019).

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers recevables est en phase avec les dépôts, la comparaison avec 2019 est à nuancer statistiquement du fait de séances en fin décembre en 2019 et de tout début janvier en 2022. La part des dossiers déclarés irrecevables par la commission est en nette réduction par rapport à 2019.

Les dossiers sans capacité de remboursement représentent 45 % des dossiers, en progression régulière.

Les dossiers recevables avec une résidence principale affichent une baisse marquée (10,8 % contre 18,1 %). La commission a en effet limité à la notion de résidence principale le bien en pleine propriété du (des) déposant (s).

Les dossiers orientés vers un réaménagement des dettes fléchissent à 63,7 % contre 70,5 % en 2019, en contrepartie des orientations vers un RP qui atteignent en 2021 les 35,5 %.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Les dossiers traités par la commission suivent naturellement les évolutions : plus de mesures d'effacement (RP sans LJ) qui représentent 31,7 % des dossiers et moins de suspension d'exigibilité des créances (13,8 %).

Mesures pérennes et mesures provisoires

L'inflexion constatée sur les suspensions d'exigibilité des créances entraîne une progression du taux de mesures pérennes (68,2 % contre 62,8 en 2019).

Cependant le poids des dossiers avec résidence principale, particulièrement lourd dans le département, génère des plans ou mesures d'attente (vente du bien, liquidation de la communauté ou sortie d'indivision).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal		Les contraintes sanitaires et le déménagement d'un tribunal ont incité à reporter à 2022 les rencontres
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Échanges réguliers entre le secrétariat et la CCAPEX (données surendettement des dossiers recevables alimentées directement dans EXPLOC)
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 10</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 82</i>	Dont une réunion pour la formation des personnels des PCB
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 2</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 11</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		2 réunions avec des bailleurs sociaux, qui ont rassemblé 8 personnes
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		1 réunion avec l'Éducation nationale qui a rassemblé 7 personnes

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les débiteurs sont souvent confrontés à des problèmes lors de la mise en place des plans ou mesures :
 - o Créanciers difficilement joignables,
 - o Cession des créances,
 - o Changement de chargé de recouvrement.
- Les débiteurs mentionnent des exigences de règlement par chèque, difficilement applicables.
- Les mesures ou plans assortis d'un déblocage d'épargne font l'objet de questions, de réémissions des courriers de déblocage, suite aux difficultés de mise à disposition des fonds.
- La gestion des découverts demeure problématique.
- La suspension des poursuites à la recevabilité n'est pas toujours aisée en présence d'acteurs multiples : huissiers, chargés de recouvrement)

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les demandes des personnes ayant ouvert une auto-entreprise, sans activité et sans radiation, ne peuvent bénéficier de la procédure et se trouvent dans de grandes difficultés.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

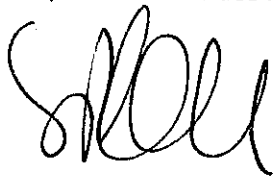
Actualisations des créances parfois contradictoires avec les lettres de relance adressées aux débiteurs

Date : 16 février 2022

La vice-présidente de la commission

Sophie LOPEZ

Directrice Départementale des Finances Publiques



La secrétaire de la commission

Sendes SOUISSI-DUVAL

Directrice de la Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	1 827	1 489	1 659	11,4%	-9,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	49,8%	49,0%	51,5%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	20,5%	23,9%	26,2%		
Dossiers décidés recevables par la commission	1 670	1 387	1 599	15,3%	-4,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	18,1%	14,3%	10,8%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	131	72	87	20,8%	-33,6%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	30,5%	37,5%	36,8%		
Dossiers orientés par la commission	1 695	1 411	1 625	15,2%	-4,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,5%	42,2%	45,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	29,0%	31,7%	35,5%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,5%	0,1%	0,8%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	70,5%	68,2%	63,7%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 002	1 659	1 842	11,0%	-8,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,7%	5,8%	6,9%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,5%	4,3%	4,7%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	23,8%	29,9%	31,7%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,2%	0,0%	0,3%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	13,3%	13,4%	11,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	6,3%	6,0%	4,6%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	7,0%	7,4%	6,4%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	49,4%	46,5%	45,3%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,5%	29,8%	31,5%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,0%	15,8%	16,9%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	16,9%	16,8%	13,8%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	62,8%	65,6%	68,2%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	23	22	26		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	2	2		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4,7%	4,1%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	31,7%	40,6%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	11,0%	7,5%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	45,3%	42,4%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	68,2%	77,4%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
EURE	Dettes financières	55 839	1 298	5 751	73,9%	80,1%	14 465	3,0
	dont dettes immobilières	30 030	260	439	39,8%	16,0%	114 203	2,0
	dont dettes à la consommation	24 833	1 118	4 503	32,9%	69,0%	12 261	3,0
	dont autres dettes financières	976	656	809	1,3%	40,5%	789	1,0
	Dettes de charges courantes	9 713	1 265	5 022	12,9%	78,0%	4 429	3,0
	Autres dettes	9 990	926	2 097	13,2%	57,1%	1 770	2,0
	Endettement global	75 541	1 621	12 870	100,0%	100,0%	18 127	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NORMANDIE	Dettes financières	209 096	6 287	26 945	69,8%	79,5%	12 676	3,0
	dont dettes immobilières	90 055	905	1 475	30,1%	11,4%	93 010	1,0
	dont dettes à la consommation	113 905	5 465	21 460	38,0%	69,1%	11 980	3,0
	dont autres dettes financières	5 135	3 288	4 010	1,7%	41,6%	719	1,0
	Dettes de charges courantes	44 870	6 297	25 771	15,0%	79,6%	3 800	3,0
	Autres dettes	45 501	4 556	10 091	15,2%	57,6%	1 801	2,0
	Endettement global	299 467	7 912	62 807	100,0%	100,0%	16 295	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0

